CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 avril 2023 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil

Quorum : 5

Présents :
M. CASTELLANO Christophe, Mme DE MAIGRET Anne, M. GUERIN Franck, M. LAFOUGE Dominique, M. MONNOT Christophe, Mme PELIZZONI Danielle, M. STEYER Sébastien, Mme TIXIER Catherine

Procuration(s) :
Mme PICARD Monique donne pouvoir à M. LAFOUGE Dominique

Absent(s) :

Excusé(s) :
Mme PICARD Monique

Secrétaire de séance : M. STEYER Sébastien

Président de séance : Mme PELIZZONI Danielle

Approbation du précédent conseil municipal du 13/03/2023, approuvé à l'unanimité sauf pour le nombre de nuitées au gîte. Les conseillers municipaux revoteront ce point lors de la prochaine séance de Conseil Municipa (il sera alors mis à l'ordre du jour)

01 - Renouvellement Contrat Agent d'entretien

Le Maire expose aux conseillers que le contrat de Mme CHEVAUCHEY Annabelle, au poste d'agent technique à raison de 10h/semaine arrive à écheance le 09/05/2023. Mme le Maire propose le renouvellemement de celui ci pour une durée de 6 mois.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibérer, les membres du conseil acceptent à l'unanimité le renouvellement du contrat à duréée determinée pour une durée de 6 mois à raison de 10h/semaine de Mme CHEVAUCHEY Annabelle, au poste d'agent technique.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

02 - Embauche Agent d'entretien

Mme le Maire expose aux conseillers qu'il serait nécessaire d'embaucher un agent technique afin de s'occuper des extérieurs de la commune ainsi que des bâtiments communaux. Cette embauche se ferait dans un premier temps sur une durée de 6 mois à raison de 10h00 par semaine, et nécessiterai par conséquent une création de poste. Elle demande alors aux conseillers de ce prononcer sur cette création de poste.

Après en avoir discuter et délibérer, les conseillers adoptent la création du poste d'agent technique à raison de 10h00 par semaine, et ce pour une durée de 6 mois, à la rénumération du SMIC horaire en vigueur à compter du 15 avril 2023.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

03 - Adhésion au GIP - ARNIA

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) ayant pour objet le développement de services numériques, et constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil Départemental de la Côte d'Or
- Le Conseil Départemental de la Nièvre
- Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire
- Le Conseil Départemental de l'Yonne
- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne

L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) est régi par :

- sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-bourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal officiel,
- la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

Proposition

Il est proposé à CHANGE :
- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

- l'adhésion prendra effet à partir du *04/04/2023*

- de désigner Monsieur *Christophe CASTELLANO*, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur *Sébastien STEYER*, en tant que membre suppléant.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

04 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Mme le Maire expose aux conseillers les nouveautés en matière de fiscalilté directe locale pour l'année 2023. La garantie des ressources des communes est assurée par le transfert de la part départementale de TFPB et par la mise en oeuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage. Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale pour prendre en compte les exonérations et abbattements départementaux.
Le taux communal de TFPB 2022 : 33.93%
Le taux communal de TFPB 2023 de référence : 33.93%

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité décident de la stabilisation des taux.
Taxe foncière (bâti) : 33.93%
Taxe foncière (non bâti) : 40.39%
Taxe d'habitation : 8.22%

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

05 - Approbation du Compte gestion 2022 - Commune

APRES EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi p
Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis
Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte admini

les membres du conseil municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré, Vote le compte de gestion 2022

06 - Vote du Compte Administratif 2022 - Commune

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**29 654,75**
	Réalisé :	**18 952,49**
	Reste à réaliser :	**6 767,70**
Recettes	Prévu :	**29 654,75**
	Réalisé :	**30 486,54**
	Reste à réaliser :	**500,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**191 343,65**
	Réalisé :	**142 940,83**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**191 343,65**
	Réalisé :	**202 715,14**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**11 534,05**
Fonctionnement :	**59 774,31**
Résultat global :	**71 308,36**

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Le Maire étant sorti de la salle)

08 - Vote budget primitif 2023 -Commune

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses	:	**35 490,36**
Recettes	:	**41 758,06**

Fonctionnement

Dépenses	:	**214 411,76**
Recettes	:	**214 411,76**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	42 258,06	(dont 6 767,70 de RAR)
Recettes	:	42 258,06	(dont 500,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	214 411,76	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	214 411,76	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

09 - Vote du Compte Administratif 2022 - Gîte

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**19 402.63**
	Réalisé :	**25 902.35**
	Reste à réaliser :	**0.00**
Recettes	Prévu :	**19 405.63**
	Réalisé :	**21 480.63**
	Reste à réaliser :	**0.00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**17 381.00**
	Réalisé :	**17 991.02**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**17 381.00**
	Réalisé :	**27 890.69**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-4 421.72**
Fonctionnement :	**9 899.67**
Résultat global :	**5 477.95**

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Le Maire étant sorti de la salle)

10 - Vote budget primitif 2023 - Gîte

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses	:	**11 550.72**
Recettes	:	**11 550.72**

Fonctionnement

Dépenses	:	**22 247.95**
Recettes	:	**22 247.95**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	11 550.72	(dont 0.00 de RAR)
Recettes	:	11 550.72	(dont 0.00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	22 247.95	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	22 247.95	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Informations :

Mr CHARBOUILLOT se propose d'entretenir le tallus qui touche sa propriété contre la gratuité de celui ci, afin de pouvoir planter du houblons. Après en avoir discuter, les conseillers retiennent cette proposition. Une convention sera alors faite, charge à Mme le Maire de la signée.

Fait à CHANGE

Le Secrétaire de séance,

Steyer

Le Maire,

MAIRIE DE CHANGE (Saône-et-Loire) REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de CHANGE
N° INSEE : 71085

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du 22/06/2023 à 19h00

N° d'ordre	N° interne de l'acte	Objet	Décision
01	06/2023-1	Mise en place du dispositif RIFSEEP	Approuvée
02	06/2023-2	Prise en charge des frais de déplacements des agents communaux	Rejetée
03	06/2023-3	Prise en charge des frais de déplacements des agents communaux	Approuvée
04	06/2023-4	Nombre de nuitées minimum au gîte	Adoptée
05	06/2023-5	Charges au gîte	Adoptée
06	06/2023-6	Parcelle E376	Approuvée
07	06/2023-7	Parcelle A533	Approuvée

MAIRIE DE CHANGE (Saône-et-Loire)